



Délit de fuite quel risque ??

Par **DylanMel**, le **31/01/2016** à **21:56**

Bonsoir , rnJe me sens dans une impasse, il y a 20 jours de sa j accompagne mes beau parents chercher leur nouvelle voiture, bref en les attendant dehors étant garer en marche avant dans une impasse je fait marche arrière dans une rue perpendiculaire pour faire demi pour etre dans le bon sens pour repartir (dès enfant jouer en plein milieu sur la route ce qui m énerver au plus haut point puisqu il ne daignait reculer pour me laisser passer) après m avoir laissé le passage je recule et la je cogne légèrement une vieille twingo qui étais garer devant sa maison a qui j ai casser le phare droit je descendi voir l ampleur des dégâts (sous les yeux du groupe d enfant) et ma voiture n avais qu un petit renforcement au niveau de l aile gauche arrière pris de panique je fui une rue plus loin pour ne pas qu on voi ma plaque en attendant les beau parents 10mn plus tard les enfants reviennes accompagner de deux adultes et la je pris deffinitivement la fuite en rentrant mai je suis sur qu il on pris ma plaque parcequ aujourd'hui j ai reçu un constat de mon assurance demandant de signaler l accident qui s est produit ce jour là que dodo je faire, nier les fait ou assumer mes actes (je ne roule pas sur l or) j ai peur de la situation :(

Par **chaber**, le **01/02/2016** à **06:38**

Bonjour,rnrnlisez le post-it dans la rubrique routierrnrnPour l'assurance, vous avez intérêt à remplir la déclaration. Bien entendu vous aurez un malus de 25%

Par **Lag0**, le **01/02/2016** à **08:20**

Bonjour,
Attention, pour un délit de fuite, vous risquez 3 ans de prison et 75000€ d'amende.
Il vaudrait peut-être mieux tenter de régler les choses à l'amiable !